

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/09/2024 - B2024/006386 - 2018 B 00011 - 834 434 490 - A2K
CONSTRUCTING

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Entreprise : A2K Constructing
Date : 22/07/2024
Adresse :
Adresse électronique : kanta.daniel@gmail.com
Tél. : 0690305055

Monsieur APATOUT Alex

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le 22 Juillet 2024 à 10h00.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Modification du statut de l'entreprise
- Première résolution-Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Distribution des dividendes

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un autre associé ou par votre conjoint. Il vous faudra donc ce cas fournir un document de pouvoirs.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher Monsieur APATOUT, l'expression de ma considération distinguée.

A Le MOULE, le 15/07/2024

Le Président

SAS A2K CONSTRUCTING

6 rue Portland Morel 97160 Le MOULE
lid.a2kconstructing@gmail.com
Tél : 0590 43 61 61
Siret : 834 434 496 00019 APE : 7490A

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Entreprise : A2K Constructing
Date : 22/07/2024
Adresse :
Adresse électronique : kanta.daniel@gmail.com
Tél. : 0690305055

Monsieur KANTAPAREDDY Daniel

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le 22 Juillet 2024 à 10h00.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Modification du statut de l'entreprise
- Première résolution-Approbaton des comptes
- Affectation du résultat
- Distribution des dividendes

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un autre associé ou par votre conjoint. Il vous faudra donc ce cas fournir un document de pouvoirs.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher Monsieur KANTAPAREDDY, l'expression de ma considération distinguée.

A Le MOULE, le 15/07/2024

Le Président

SAS A2K CONSTRUCTING

6 rue Portland Morel 97160 Le MOULE

0690305055
a2kconstructing@gmail.com

Tél : 0590 44 61 61

Siret : 834 434 490 00019 APE : 7490A

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

M MIATH Dominique
Immeuble La Comédia 1er étage Zi de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
FRANCE

N° d'adhérent : 20150760124444

Pour le compte de :
SAS A2K CONSTRUCTING
162 LOT POINTE D OR
CHEZ ALEX APATOUT
97139 LES ABYMES

N° SIREN : 834 434 490
Période déclarée : Année 2023
Date limite de dépôt : 15/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2572 (applicable à compter du 31/12/2023)

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES BLACHON
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
BLACHON
97129 LAMENTIN
05 90 32 31 80
SIE.BLACHON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M MIATH Dominique, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS A2K CONSTRUCTING, SIREN 834 434 490.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ**Informations sur le document signé**

Procédure : Déclaration de l'impôt sur les sociétés
Formulaire principal : 2572
Période déclarée : 01/01/2023 au 31/12/2023
Date limite de dépôt : 15/05/2024
Numéro de dépôt : IS-2024235-0000000162745386
Date de dépôt : 22 août 2024 à 17:54:35 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SAS A2K CONSTRUCTING
Identifiant du soumissionnaire : 834 434 490
Désignation du signataire : MIATH Dominique
Synthèse des éléments déclarés : 11 Montant Total à payer : 787

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 3294707197297601309088879309)

Signature numérique : nzjKLeIo5zWM4+0/WPF8EGt8khIDRU+EggyNW4qJy7MPc05fYzTx6QstREJ/kMdx
+Z55VZQiBT0hI7Le/hPJwRyELzYlPSbTNQDwAtuPAwWQe7ypiYa7oSBykmxe37s
d+uX6U7hrQ/UWys0bbmJ/3XcKtsh+0mdIb9RITHRVh8B03NlpoI+tXd0y1JHhQI3
d36ipM1zmnVj403WkigvheUnNAHUSZ3EwXl1vsxXghD3JOWuMWEMaZh2zUN2EycM
jZSYyXtWHKJ+2GfTNn+oC+jKtqq08u6NPvH67BNojk722InLY3Ez/ZmA6naoww8j
XliI9GJp4tMlFM1MA8MQW==

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

M MIATH Dominique
Immeuble La Comédia 1er étage Zi de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
FRANCE

N° d'adhérent : 20150760124444

Pour le compte de :
SAS A2K CONSTRUCTING
162 LOT POINTE D OR
CHEZ ALEX APATOUT
97139 LES ABYMES

N° SIREN : 834 434 490
Régime d'imposition : Réel simplifié d'imposition
Période déclarée : Année 2023
Date limite de dépôt : 03/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3517-S (applicable à compter du 31/12/2023)

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES BLACHON
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
BLACHON
97129 LAMENTIN
05 90 32 31 80
SIE.BLACHON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M MIATH Dominique, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS A2K CONSTRUCTING, SIREN 834 434 490.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de TVA
Formulaire principal : 3517-S
Période déclarée : 01/01/2023 au 31/12/2023
Date limite de dépôt : 03/05/2024
Numéro de dépôt : TVA-2024235-0000000162745317
Date de dépôt : 22 août 2024 à 17:53:00 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SAS A2K CONSTRUCTING
Identifiant du soumissionnaire : 834 434 490
Désignation du signataire : MIATH Dominique
Synthèse des éléments déclarés : Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 7910
Total TVA déductible sur autres biens et services : 5826
Total de la TVA déductible : 5826
TVA nette due : 2084
SOLDE DU : 2084
Total à payer : 2084

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 3294707197297601309088879309)

Signature numérique : D1PrNB485Bxsm/wx+x0xWn0DXduZW2kud5Vzf/PGV5amRQk2SDCCHDwrrSL0D0e
YHcEPstwlCbuoy/K1FGawhs5k2cNP+qc9CFD6j6dBGZK7Wc/sc2oV3F1UzZjxd0T
otzYbu8tJhnmj2uCXSWxiMC4tExms/IFNv6TzoZGR9W+31GjwB9hVoqrj3Ac9pGP
/ZF7W0071CCr8TOCCZs/xg7qK1sASjJyupD0oec18Vs3Y1ayRffEQWYTTdJy3bXP
YiEy16WT5ya7whL0FbQrxAcW0vKmcLRvLiIXj4SpjrPgOdeRovTFRaPu3c4A1Wef
4J27ZKxwnbu1XQMoDGKE4A==

A2K CONSTRUCTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social : 162 Lotissement Pointe d'Or
C/O Alex APATOUT
97139 LES ABYMES
TMC 834 434 490 RCS POINTE-A-PITRE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 JUILLET 2024

Le 22 JUILLET 2024, à 10 Heures 00, les associés de la Société A2K CONSTRUCTING se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 15 JUILLET 2024.

Sont présents à l'assemblée générale :

- KANTAPAREDDY Daniel
- APATOUT Alex

Monsieur KANTAPAREDDY Daniel préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par monsieur APATOUT Alex.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- le texte des questions écrites posées par des associés.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.



L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et quitus au Président :
- Affectation du résultat.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MODIFICATION DU STATUT DE L'ENTREPRISE

Suite à la demande de modification des Statuts déposée au Greffe du tribunal, le président acte lors de l'assemblée générale la réception des nouveaux statuts au mois de Mai 2023.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés avec un bénéfice de 25 438.78 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat



1

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 202 s'élevant à 25 255.12 euros de la manière suivante

Origine

Report à nouveau antérieur : 23 535.59 €

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 25 438.78 €

Affectation

Report à nouveau, soit 25 438.78 €

Solde du report à nouveau 48 974.37 €

Mise en paiement – Régime fiscal des dividendes

L'assemblée n'a pas opté pour le paiement des dividendes

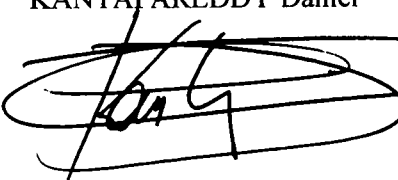
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 Heures 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

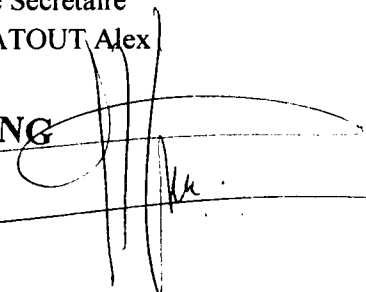
Le Président de l'assemblée
KANTAPAREDDY Daniel

Le Secrétaire
APATOUT Alex



SAS A2K CONSTRUCTING

6 rue Portland Morel 97160 Le MOULE
lid.a2kconstructing@gmail.com
Tél : 0590 44 61 61
Siret : 834 434 490 00019 APE : 7490A




A2K CONSTRUCTING

Numéro SIRET : 83443449000019
Code APE : 7490A

162 Lotissement Pointe d'Or
C/O Alex APATOUT
97139 LES ABYMES

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS A2K CONSTRUCTING

6 rue Portland Morel 97160 Le MOULIN
lid.a2kconstructing@gmail.com
Tel : 0590 44 61 61
Siret : 834 434 490 00019 APE : 7490A

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan simplifié	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Dettes</i>	<i>2</i>
Bilan simplifié détaillé	3
ACTIF	3
<i>Actif immobilisé</i>	<i>3</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>3</i>
PASSIF	4
<i>Capitaux Propres</i>	<i>4</i>
<i>Dettes</i>	<i>4</i>
Compte de résultat simplifié	5
Compte de résultat simplifié détaillé	6
Soldes intermédiaires de gestion	8
Soldes intermédiaires de gestion détaillé	10
Annexes 24	12
Liasse 24 IS RS	21

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A2K CONSTRUCTING pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 32 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	663 974,65 Euros
chiffre d'affaires	525 255,12 Euros
résultat net comptable	25 438,78 Euros

Fait à BAIE-MAHAULT
Le 22/08/2024

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet Cabinet Dominique MIATH

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	12 964	12 575	389	1 113	- 724
Immobilisations financières	2 848		2 848	2 848	
ACTIF IMMOBILISE	15 813	12 575	3 238	3 962	- 724
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production	82 637		82 637	50 764	31 873
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	280 605		280 605	280 605	
Clients et comptes rattachés	128 588		128 588	168 889	- 40 301
Autres créances	63 638		63 638	65 818	- 2 180
Valeurs mobilières de placement	15		15	9	6
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	105 180		105 180	111 409	- 6 229
Caisse	74		74		74
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT	660 737		660 737	677 494	- 16 757
TOTAL GENERAL ACTIF	676 549	12 575	663 975	681 456	- 17 481

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)		1 000	1 000	
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		114 795	188 259	- 73 464
Résultat de l'exercice		25 439	23 536	1 903
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		141 234	212 795	- 71 561
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées		150 000	150 000	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés		115 353	43 227	72 126
Autres dettes		257 388	275 434	- 18 046
Produits constatés d'avance				
DETTES		522 741	468 661	54 080
TOTAL GENERAL PASSIF		663 975	681 456	- 17 481

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles	12 964	12 575	389	1 113	- 724
21810000 Install. gene. agenc. amenag. div.	5 529		5 529	5 529	
21830000 Matériel de bureau et informatique	5 904		5 904	5 904	
21840000 Mobilier	1 531		1 531	1 531	
28181000 AMORT.AG.CON.S.DIVERS		5 529	-5 529	-5 529	
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		5 514	-5 514	-4 791	- 723
28184000 AMORT. MOBILIER		1 531	-1 531	-1 531	
Immobilisations financières	2 848		2 848	2 848	
27500000 Depots et cautionnements versés	2 848		2 848	2 848	
ACTIF IMMOBILISE	15 813	12 575	3 238	3 962	- 724
Actif circulant					
Matières premières, approv., en cours de pro	82 637		82 637	50 764	31 873
33510000 Travaux en cours t1	82 637		82 637	50 764	31 873
Avances et acomptes versés sur commandes	280 605		280 605	280 605	
40910000 Fournis. avanc. & acompt. sur cdes	280 605		280 605	280 605	
Clients et comptes rattachés	128 588		128 588	168 889	- 40 301
41100000 Clients divers	65 832		65 832	106 133	- 40 301
41170000 Clients - Retenues de garantie	62 756		62 756	62 756	
Autres créances	63 638		63 638	65 818	- 2 180
40100000 Fournisseurs divers	187		187	2 367	- 2 180
46700000 Autres comptes debit. ou credit.	63 451		63 451	63 451	
Valeurs mobilières de placement	15		15	9	6
50300000 Actions	15		15	9	6
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	105 180		105 180	111 409	- 6 229
51210000 Comptes en monnaie nationale	102 043		102 043	41 409	60 634
51220000 BANQUE B	3 137		3 137	70 000	- 66 863
Caisse	74		74		74
53100000 Caisse siege social	74		74		74
ACTIF CIRCULANT	660 737		660 737	677 494	- 16 757
TOTAL GENERAL ACTIF	676 549	12 575	663 975	681 456	- 17 481

Bilan simplifié détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	1 000	
10100000 Capital	1 000	1 000	
Report à nouveau	114 795	188 259	- 73 464
11000000 Report à nouveau (solde créditeur)	114 795	188 259	- 73 464
Résultat de l'exercice	25 439	23 536	1 903
CAPITAUX PROPRES	141 234	212 795	- 71 561
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	150 000	150 000	
16400000 Emprunts auprès établis. de crédit	50 000	50 000	
16411000 EMPRUNTS AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT	100 000	100 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	115 353	43 227	72 126
40100000 Fournisseurs divers	92 447	20 320	72 127
40170000 Fournisseurs - Retenues de garantie	18 105	18 105	
40810000 Fournisseurs	4 802	4 802	
Autres dettes	257 388	275 434	- 18 046
41100000 Clients divers		31 110	- 31 110
42100000 Personnel : rémunérations dues	3 993	2 652	1 341
42820000 Dettes provisio. pour congés payés	13 158	13 158	
43100000 Sécurité sociale	95 790	93 456	2 334
43720000 CAISSE DES CONGES PAYES	3 011		3 011
43730000 CAISSE RET SALARIES	19 832	17 512	2 320
43732000 CAISSE RET CADRES	1 005	1 005	
43750000 PREVOYANCE	2 732	1 800	932
43820000 Charges sociales sur congés payés	140	140	
44200000 Etat imp. & tax. recouv. sur tiers	929	929	
44210000 PAS - PRELEVEMENT A LA SOURCE	151		151
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	1 488	701	787
44551000 Tva à décaisser	16 428	19 158	- 2 730
44571300 Tva collectée 8%	95 584	90 667	4 917
44860000 Autres charges à payer	2 943	2 943	
45510000 KANTAPAREDDY Daniel	17	17	
45520000 APATOUT Alex	187	187	
DETTES	522 741	468 661	54 080
TOTAL GENERAL PASSIF	663 975	681 456	- 17 481

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services		525 255	631 427	- 106 172
Chiffres d'affaires Nets		525 255	631 427	- 106 172
				-16,81

Production stockée	31 873	50 764	- 18 891	-37,21
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Autres Produits	5 262	3 294	1 968	59,74
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	562 390	685 485	- 123 095	-17,96
Achats marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières et autres approvisionnement				
Variation stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	588 219	570 987	17 232	3,02
Impôts, taxes et versements assimilés	2 020	1 941	79	4,07
Rémunérations du personnel	90 610	58 179	32 431	55,74
Charges sociales	11 336	13 195	- 1 859	-14,09
Dotations aux amortissements	724	1 903	- 1 179	-61,95
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation	692 909	646 204	46 705	7,23
RESULTAT D'EXPLOITATION	-130 519	39 281	- 169 800	-432,27

Produits financiers	7		7	N/S
Produits exceptionnels	156 750	161 500	- 4 750	-2,94
Charges financières		7 294	- 7 294	-100
Charges exceptionnelles	12	169 250	- 169 238	-99,99
Résultat avant participation et IS	26 226	24 237	1 989	8,21
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	787	701	86	12,27
Total des Produits	719 147	846 985	- 127 838	-15,09
Total des charges	693 708	823 450	- 129 742	-15,76
RESULTAT NET	25 439	23 536	1 903	8,09

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	525 255	631 427	- 106 172	-16,81
70510000 TRAVAUX DIVERS	521 255	631 427	- 110 172	-17,45
70800000 Produits des activités annexes	4 000		4 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets	525 255	631 427	- 106 172	-16,81

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022	Variation	%
Production stockée	31 873	50 764	- 18 891	-37,21
71335000 Travaux en cours	31 873	50 764	- 18 891	-37,21
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits	5 262	3 294	1 968	59,74
79100000 Transferts de charges d'expl.	5 261	3 294	1 967	59,71
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	562 390	685 485	- 123 095	-17,96
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	588 219	570 987	17 232	3,02
60400000 Achats études et prestat. services	460 327	441 286	19 041	4,31
60500000 Achats matériel equipem. travaux	54 606	61 837	- 7 231	-11,69
60613000 CARBURANT	4 572	531	4 041	761,02
60630000 Fournit. entretien & petit equip.	7 382	1 074	6 308	587,34
60640000 Fournitures administratives	1 255	1 011	244	24,13
61350000 Locations mobilières	17 019	17 869	- 850	-4,76
61351000 LOCATION VEHICULE	206		206	N/S
61352000 LOCATION DE MATERIEL	7 478	2 259	5 219	231,03
61400000 Charges locatives et de copropriété	2 362	2 362		0,00
61552000 LOCATION DE MATERIEL	247		247	N/S
61600000 Primes d'assurance	16 255	13 727	2 528	18,42
62200000 Remunerat. d'interm. et honoraires	154		154	N/S
62260000 Honoraires	3 286	12 200	- 8 914	-73,07
62270000 Frais d'actes et de contentieux	180		180	N/S
62310000 Annonces et insertions	101		101	N/S
62500000 Deplacem. missions et receptions	5		5	N/S
62510000 Voyages et déplacements		78	- 78	-100
62570000 Receptions	9 674	12 879	- 3 205	-24,89
62600000 Frais postaux et de télécomm.	2 103	1 958	145	7,41
62750000 Frais sur effets	61		61	N/S
62780000 Autres frais & comm. prest. serv.	943	1 917	- 974	-50,81
Impôts, taxes et versements assimilés	2 020	1 941	79	4,07
63511000 Contribution économique territoriale		1 941	- 1 941	-100
63512000 Taxes foncières	2 020		2 020	N/S
Rémunérations du personnel	90 610	58 179	32 431	55,74
64100000 Rémunération du personnel	59 974	58 179	1 795	3,09
64120000 Conges payés	30 637		30 637	N/S
Charges sociales	11 336	13 195	- 1 859	-14,09
64500000 Charges de secur. soc. et prevoy.	932	56	876	N/S
64510000 Cotisations urssaf	9 246	11 534	- 2 288	-19,84
64530000 Cotisations aux caisses retr.	520	1 305	- 785	-60,15
64532000 COT PATR RET CADRES	529	101	428	423,76
64540000 Cotisations aux assedics	108	200	- 92	-46,00
Dotations aux amortissements	724	1 903	- 1 179	-61,95
68112000 Immobilisations corporelles	724	1 903	- 1 179	-61,95
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation	692 909	646 204	46 705	7,23

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022	Variation	%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-130 519	39 281	- 169 800	-432,27
Produits financiers	7		7	N/S
76400000 Revenus valeurs mobil. placement	7		7	N/S
Produits exceptionnels	156 750	161 500	- 4 750	-2,94
77500000 Produits cessions éléments d'actif		161 500	- 161 500	-100
77520000 Immobilisations corporelles	156 750		156 750	N/S
Charges financières		7 294	- 7 294	-100
66100000 Charges d'intérêts		7 294	- 7 294	-100
Charges exceptionnelles	12	169 250	- 169 238	-99,99
67180000 Aut. charg. excep. sur oper. gest.	12		12	N/S
67520000 Immobilisations corporelles		169 250	- 169 250	-100
Résultat avant participation et IS	26 226	24 237	1 989	8,21
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	787	701	86	12,27
69500000 Impôts sur les bénéfices	787	701	86	12,27
Total des Produits	719 147	846 985	- 127 838	-15,09
Total des charges	693 708	823 450	- 129 742	-15,76
RESULTAT NET	25 439	23 536	1 903	8,09
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
-	Ventes de marchandises				
-	Coût direct d'achat				
+/-	Variation du stock de marchandises				
	Marge commerciale (I)				
	Taux de marge commerciale	%	%		
+	Production vendue	525 255	631 427	- 106 172	-16,81
+	Production stockée	31 873	50 764	- 18 891	-37,21
+	Production immobilisée				
	Production de l'exercice	557 128	682 191	- 125 063	-18,33
-	Matières premières et approvisionnements consommés				
-	Sous-traitance directe	514 933	503 122	11 811	2,35
	Marge brute sur production (II)	42 196	179 069	- 136 873	-76,44
	Taux de marge brute sur production	7,57 %	26,25 %		
	Marge brute globale (I + II)	42 196	179 069	- 136 873	-76,44
	Taux de marge brute globale	7,57 %	26,25 %		
-	Services extérieurs et autres charges externes	73 286	67 865	5 421	7,99
	Valeur ajoutée produite	-31 090	111 204	- 142 294	-127,96
	Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	-5,58 %	16,30 %		
+	Subventions d'exploitation				
-	Impôts, taxes et versements assimilés	2 020	1 941	79	4,07
-	Salaires et traitements	90 610	58 179	32 431	55,74
-	Charges sociales	11 336	13 195	- 1 859	-14,09
	Excédent brut d'exploitation	-135 057	37 889	- 172 946	-456,45
	Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-24,24 %	5,55 %		
+	Reprise sur amortissements et provisions				
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	724	1 903	- 1 179	-61,95
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante	0	0		
-	Autres charges de gestion courante				
+	Transfert de charges d'exploitation	5 261	3 294	1 967	59,71
	Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-130 519	39 281	- 169 800	-432,27
	Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-23,43 %	5,76 %		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés	7		7	N/S
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées		7 294	- 7 294	-100
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	Résultat courant avant impôts	-130 512	31 987	- 162 499	-508,02
	Résultat courant / chiffre d'affaires	-23,43 %	4,69 %		

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	156 750	161 500	- 4 750	-2,94
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12	12		N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		169 250	- 169 250	-100
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	156 738	-7 750	164 488	N/S
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	787	701	86	12,27
Résultat net Comptable	25 439	23 536	1 903	8,09
Résultat net / chiffre d'affaires	4,57 %	3,45 %		

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
+Production vendue	525 255	631 427	- 106 172	-16,81
70510000 TRAVAUX DIVERS	521 255	631 427	- 110 172	-17,45
70800000 Produits des activités annexes	4 000		4 000	N/S
+Production stockée	31 873	50 764	- 18 891	-37,21
71335000 Travaux en cours	31 873	50 764	- 18 891	-37,21
Production de l'exercice	557 128	682 191	- 125 063	-18,33
- Sous-traitance directe	514 933	503 122	11 811	2,35
60400000 Achats études et prestat. services	460 327	441 286	19 041	4,31
60500000 Achats matériel équipem. travaux	54 606	61 837	- 7 231	-11,69
Marge brute sur production (II)	42 196	179 069	- 136 873	-76,44
Taux de marge brute sur production	7,57 %	26,25 %		
Marge brute globale (I + II)	42 196	179 069	- 136 873	-76,44
Taux de marge brute globale	7,57 %	26,25 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	73 286	67 865	5 421	7,99
60613000 CARBURANT	4 572	531	4 041	761,02
60630000 Fournit. entretien & petit equip.	7 382	1 074	6 308	587,34
60640000 Fournitures administratives	1 255	1 011	244	24,13
61350000 Locations mobilières	17 019	17 869	- 850	-4,76
61351000 LOCATION VEHICULE	206		206	N/S
61352000 LOCATION DE MATERIEL	7 478	2 259	5 219	231,03
61400000 Charges locatives et de copropriété	2 362	2 362		0,00
61552000 LOCATION DE MATERIEL	247		247	N/S
61600000 Primes d'assurance	16 255	13 727	2 528	18,42
62200000 Remunerat. d'interm. et honoraires	154		154	N/S
62260000 Honoraires	3 286	12 200	- 8 914	-73,07
62270000 Frais d'actes et de contentieux	180		180	N/S
62310000 Annonces et insertions	101		101	N/S
62500000 Deplacem. missions et receptions	5		5	N/S
62510000 Voyages et déplacements		78	- 78	-100
62570000 Receptions	9 674	12 879	- 3 205	-24,89
62600000 Frais postaux et de télécomm.	2 103	1 958	145	7,41
62750000 Frais sur effets	61		61	N/S
62780000 Autres frais & comm. prest. serv.	943	1 917	- 974	-50,81
Valeur ajoutée produite	-31 090	111 204	- 142 294	-127,96
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	-5,58 %	16,30 %		
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 020	1 941	79	4,07
63511000 Contribution économique territoriale		1 941	- 1 941	-100
63512000 Taxes foncières	2 020		2 020	N/S
- Salaires et traitements	90 610	58 179	32 431	55,74
64100000 Rémunération du personnel	59 974	58 179	1 795	3,09
64120000 Conges payés	30 637		30 637	N/S
- Charges sociales	11 336	13 195	- 1 859	-14,09
64500000 Charges de secur. soc. et prevoy.	932	56	876	N/S
64510000 Cotisations urssaf	9 246	11 534	- 2 288	-19,84
64530000 Cotisations aux caisses retr.	520	1 305	- 785	-60,15
64532000 COT PATR RET CADRES	529	101	428	423,76
64540000 Cotisations aux assedics	108	200	- 92	-46,00
Excédent brut d'exploitation	-135 057	37 889	- 172 946	-456,45
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaire	-24,24 %	5,55 %		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	724	1 903	- 1 179	-61,95
68112000 Immobilisations corporelles	724	1 903	- 1 179	-61,95
+Transfert de charges d'exploitation	5 261	3 294	1 967	59,71
79100000 Transferts de charges d'expl.	5 261	3 294	1 967	59,71

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Résultat d'exploitat° (hors charges & prod. financ	-130 519	39 281	- 169 800	-432,27
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-23,43 %	5,76 %		
+ Autres intérêts et produits assimilés	7		7	N/S
76400000 Revenus valeurs mobil. placement	7		7	N/S
- Intérêts et charges assimilées		7 294	- 7 294	-100
66100000 Charges d'interets		7 294	- 7 294	-100
Résultat courant avant impôts	-130 512	31 987	- 162 499	-508,02
Résultat courant / chiffre d'affaires	-23,43 %	4,69 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	156 750	161 500	- 4 750	-2,94
77500000 Produits cessions elements d'actif		161 500	- 161 500	-100
77520000 Immobilisations corporelles	156 750		156 750	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12		12	N/S
67180000 Aut. charg. excep. sur oper. gest.	12		12	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		169 250	- 169 250	-100
67520000 Immobilisations corporelles		169 250	- 169 250	-100
Résultat exceptionnel	156 738	-7 750	164 488	N/S
- Impôts sur les bénéfices	787	701	86	12,27
69500000 Impots sur les benefices	787	701	86	12,27
Résultat net Comptable	25 439	23 536	1 903	8,09
Résultat net / chiffre d'affaires	4,57 %	3,45 %		

Annexes 24**A2K CONSTRUCTING****ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 663 974,65 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 25 438,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/08/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 15 813 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 964			12 964
Immobilisations financières	2 848			2 848
TOTAL	15 813			15 813

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 12 575 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 851	724		12 575
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	11 851	724		12 575

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div	5 529	5 529	0	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 904	5 514	389	3 ans
Mobilier	1 531	1 531	0	4 ans
TOTAL	12 964	12 575	389	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 195 074 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 848		2 848
Actif circulant & charges d'avance	192 226	192 226	
TOTAL	195 074	192 226	2 848

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 1 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10	100,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10	100,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 522 741 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	150 000	150 000		
Dettes financières diverses	17	17		
Fournisseurs	115 353	115 353		
Dettes fiscales & sociales	257 184	257 184		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	187	187		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	522 741	522 741		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 21 041 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 802
Dettes fiscales & sociales	16 240
Autres dettes	
TOTAL	21 041

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 525 255 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Etudes	521 255	99,24 %
Produits des activités annexes	4 000	0,76 %
TOTAL	525 255	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 787 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-130 519		-130 519
Résultat financier	7		7
Résultat exceptionnel	156 738		156 738
Participation des salariés			
TOTAL	26 226	787	25 439

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A2K CONSTRUCTING**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 21 041 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 802
Fournisseurs(40810000)	4 802
Dettes fiscales et sociales :	16 240
Dettes provisio. pour congés payés(42820000)	13 158
Charges sociales sur congés payés(43820000)	140
Autres charges à payer(44860000)	2 943
TOTAL	21 041

Liasse 24 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>A2K CONSTRUCTING</u>			Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>162 Lotissement Pointe d'Or C/O Alex APATOUT 97139 LES ABYMES</u>																		
SIRET <table><tr><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>4</td><td>3</td><td>4</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>					8	3	4	4	3	4	4	9	0	0	0	0	1	9
8	3	4	4	3	4	4	9	0	0	0	0	1	9					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2	1	2										
1	2																	
1	2																	

				Exercice N dos le	
				[3,1,1,1,2,2,0,2,3]	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	12 964	030	12 575
	Immobilisations financières * (1)	040	2 848	042	2 848
Total I (5)		044	15 813	048	12 575
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	82 637	052	82 637
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	280 605	066	280 605
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	128 588	070	128 588
	Autres * (3)	072	63 638	074	63 638
	Valeurs mobilières de placement	080	15	082	15
	Disponibilités	084	105 254	086	105 254
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	660 737	098	660 737
Total général (I + II)		110	676 549	112	12 575
				Exercice N 1	
PASSIF				NFT	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131	
	Report à nouveau			134	114 795
	Résultat de l'exercice			136	25 439
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I				142
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	150 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	115 353
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	112 012
	Comptes courants d'associés			173	204
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
Total III				176	522 741
Total général (I + II + III)				180	663 975
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2K CONSTRUCTING		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/11/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	525 255	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	31 873	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	5 262	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	562 390	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	588 219	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	2 020
	Rémunérations du personnel *					250	90 610	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 336	
	Dotations aux amortissements *					254	724	
dont amortissement du fonds de commerce					255			
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262			
			260					
			Total des charges d'exploitation (II)			264	692 909	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(130 519)		
Produits financiers (III)		280	7		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)						290	156 750	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300	12		
			348					
Impôt sur les bénéfices *		(VII)			306	787		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	25 439		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	25 439	314		
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	787			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	20 981	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZPANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions quinquies	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies bis)	993				
	Crédence due au report en arrière du déficit			346		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duu A)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 duu A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duu B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 duu C)	647				
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 duu D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decet B)	641				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 duu E)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 duu G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	5 245	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	5 245	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A2K CONSTRUCTING										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450	5 529	452		454		456	5 529										
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470	7 435	472		474		476	7 435										
		Immobilisations financières		480	2 848	482		484		486	2 848										
		TOTAL		490	15 813	492		494		496	15 813										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	5 529	542		544		546	5 529										
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560	6 322	562	724	564		566	7 045										
		TOTAL		570	11 851	572	724	574		576	12 575										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (à ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées, mises de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589														
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2K CONSTRUCTING										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
	Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	12 827
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	5 826
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: A2K CONSTRUCTING		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	525 255
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	1 56 750
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	682 005
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	31 873
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	31 873
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	528 142
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	35 372
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	563 514
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	150 364
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	150 364
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	682 005
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 3 4 4 3 4 4 9 0

Dénomination de l'entreprise

A2K CONSTRUCTING

Adresse (voie)

162 Lotissement Pointe d'Or C/O Alex APATOUT

Code postal

97139

Ville

LES ABYMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KANTAPAREDDY Prénom(s) Daniel
Norm marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) M Nom patronymique APATOUT Prénom(s) Alex
Norm marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2023

SIREN

8 3 4 4 3 4 4 9 0

Dénomination de l'entreprise

A2K CONSTRUCTING

Adresse (voie)

162 Lotissement Pointe d'Or C/O Alex APATOUT

Code postal

97139

Ville

LES ABYMES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAOIE Experts-comptables Janvier 2024 : En préparation

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2024	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Taux de 2024			
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime d'imposition			X
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social :	
A2K CONSTRUCTING 162 Lotissement Pointe d'Or C/O Alex APATOUT 97139 LES ABYMES			
SIRET	8 3 4 4 3 4 4 9 0 0 0 0 1 9	Mét :	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement :	
B ACTIVITÉS			
Activités exercées		Activité des économistes de la construction	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		5 245	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		20 981	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION TEMPORAIRE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G DÉTACHÉMENT DU GROUPE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Cabinet Dominique MIATH RUE FERDINAND FOREST ZI JARRY IMM LA COMEDIA LOCAL N 3 97122 BAIE-MAHAULT Tél: 0590413156			
CGA/OMGA			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visé ou certificateur conventionné			
Date : 22082024 Lieu : LES ABYMES			
Qualité et nom du signataire			
Signature :			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visé ou certificateur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :			

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et été de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
Daniel KANTAPAREDDY Président	5							
Alex APATOUT	5							

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handispés ⁽⁶⁾		MVLTT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
		MVLTT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLTT réalisée au cours de l'exercice				
		MVLTT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - 1ère préversion

Cabinet Dominique MIATH

Page 29



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise A2K CONSTRUCTING

du _____

Adresse 162 Lotissement Pointe d'Or C/O Alex APATOUT 97139 LES ABYMES

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	APATOUT ALEX DESSINATEUR DESIGNER				162 LOTISSEMENTS POINTE D'OR 97139			
2	KANTAPAREDDY DANIEL GERANT				APPT 80 - BATIMENT H RESIDENCE IBIS 97122 BAIE MAHAULT			
3	LACHMAN LIDWINE SECRETAIRE DE DIRECTION				CHATEAU GAILLARD GONDRECOURT 97160			
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES APPARENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	20 815			20 815				20 815
2	20 815			20 815				20 815
3	18 343			18 343				18 343
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	59 974			59 974				59 974

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	9 674
Total	9 674

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2023... (total col.9 + total col.10) ⑩	69 648	- de l'exercice 2023... ⑩	25 439
- de l'exercice précédent ⑪	69 738	- de l'exercice précédent ⑩	23 536

Nom et qualité du signataire

À LES ABYMES _____, le 22/08/2024

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464																											
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)																														
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice																														
A- Règles de droit commun																														
Charges financières nettes de l'exercice		a																												
EBITDA fiscal de l'exercice		b																												
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)																												
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)		(c-2)																												
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé																														
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d																												
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e																												
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f																												
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation																														
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g																												
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h																												
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report																														
A- Suivi des charges financières nettes en report																														
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i																												
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)																												
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)																												
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)																												
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j																												
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k																												
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l																												
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td>m</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td>n</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td>o</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td>p</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td>q</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td>r</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																											
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																													

BA02 Expert-comptable janvier 2024 : Etat préparatoire

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit rapporté sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - EMI préparatoire.